

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 04 avril 2017

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Christel BASTIN à Guillaume SUEUR

Véronique REISER à Isabelle SAUTREAU

Absente excusée : Olivia RIVORY

A été élue secrétaire : Corinne LEGRAS

OBJET : APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif 2016 qui fait apparaître :

1/ le résultat de clôture 2016 suivant

- un excédent de la section d'investissement de :	62 143.35 €
- un excédent de la section de fonctionnement de :	1 036.91 €

2/ les restes à réaliser suivants :

- Restes à réaliser en dépenses	339 501.92 €
- Restes à réaliser en recettes	278 148.22 €

3/ le résultat cumulé de clôture suivant :

- Un excédent d'investissement	789.65€
- Un excédent de fonctionnement	1 036.91€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'affecter le résultat de la façon suivante :

- en excédent reporté pour la section d'investissement	62 143.35 €
- en excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement	1 036.91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

12 voix pour

voix contre

2 abstention(s) Patrick MARKARIAN, Colette MOLLARET

APPROUVE l'affectation du résultat 2016 du budget Assainissement telle qu'exposée ci-dessus

Le Maire,
Régis MARTIN